Informations de base

2021/2163(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Nouvelles orientations pour l'action humanitaire de l'Union **Subject** 6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	DEVE Développement	NEUSER Norbert (S&D)	26/05/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive OCHOJSKA Janina (EPP) ANDREWS Barry (Renew) ROOSE Caroline (Greens /EFA) KEMPA Beata (ECR) BILDE Dominique (ID) URBÁN CRESPO Miguel (The Left)	

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Coopération internationale et développement	JOUROVÁ Věra

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/10/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/11/2021	Vote en commission		
19/11/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0328/2021	Résumé
14/12/2021	Débat en plénière		
15/12/2021	Décision du Parlement	T9-0505/2021	Résumé
15/12/2021	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2163(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/9/07117

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE696.558	10/09/2021	
Amendements déposés en commission		PE697.853	07/10/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0328/2021	19/11/2021	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0505/2021	15/12/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2022)89	28/04/2022	

Nouvelles orientations pour l'action humanitaire de l'Union

2021/2163(INI) - 15/12/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 551 voix pour, 63 contre et 83 abstentions, une résolution sur de nouvelles orientations pour l'action humanitaire de l'Union.

Les besoins humanitaires ont atteint un niveau historique, **238 millions de personnes ayant besoin d'aide en 2021**, principalement en raison des conflits, mais aussi de facteurs systémiques tels que le changement climatique, les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement, la croissance démographique mondiale, l'insécurité alimentaire, les ressources en eau limitées et une gouvernance marquée par l'échec. L'épidémie de COVID-19 a encore aggravé la crise humanitaire mondiale.

Faire face aux besoins grandissants et réduire le déficit de financement

Le Parlement a salué la communication de la Commission sur l'action humanitaire de l'Union et a demandé la mise en œuvre rapide de ces propositions en étroite consultation et coopération avec les partenaires humanitaires afin de **veiller à ce que l'aide soit prévisible**, à ce qu'elle ne soit pas fragmentée et à ce qu'elle ne fasse pas double emploi avec d'autres actions.

Selon les députés, l'aide humanitaire de l'Union devrait toujours être fournie sur la seule base de **besoins bien définis et pré-évalués**, être pleinement conforme aux principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance et accorder une attention particulière aux difficultés que rencontrent les groupes vulnérables. La Commission est invitée à placer le principe «**ne laisser personne de côté**» au cœur de la nouvelle approche des actions humanitaire.

Préoccupés par la nette aggravation du déficit de financement humanitaire, le Parlement a demandé à la Commission de prévoir **un budget annuel solide** pour l'aide humanitaire de l'Union et de conserver une enveloppe bien définie au sein de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence pour les

crises humanitaires en dehors de l'Union. Les députés ont demandé une **augmentation des fonds** consacrés à l'aide humanitaire et ont invité les États membres à montrer l'exemple et à allouer une part fixe de leur revenu national brut à l'aide humanitaire.

La Commission et le Service européen pour l'action extérieure sont invités à élaborer une **stratégie de collaboration à long terme avec les pays tiers**, en particulier les donateurs émergents afin d'accroître le nombre de pays donateurs qui contribuent à l'aide humanitaire sur une base volontaire. Les députés ont demandé la mise en place d'un mécanisme de coordination de l'Union afin d'adopter une approche cohérente de l'Union à l'égard du droit international humanitaire. Ils ont également souligné potentiel des initiatives de financement mixte associant davantage le secteur privé dans l'aide humanitaire de l'Union.

La résolution a par ailleurs invité la Commission et les États membres à i) surveiller étroitement les violations du droit international humanitaire et à inclure les violations du droit international humanitaire comme critère d'inscription sur les listes de personnes ou d'entités dans le cadre des régimes de sanctions pertinents de l'Union et ii) poursuivre et sanctionner ceux qui utilisent la famine comme arme de guerre afin de lutter contre les violations généralisées du droit à l'alimentation pendant les conflits.

Soutenir un environnement plus propice à l'aide humanitaire

Soulignant l'importance de soutenir les acteurs locaux, les députés ont invité la Commission à élaborer une **politique ambitieuse de localisation** (notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19) qui favorise la transparence, s'appuie sur l'expérience des partenaires et définisse la manière d'apporter un soutien accru et de meilleure qualité aux intervenants locaux afin de renforcer leurs capacités, de leur permettre d'utiliser tous les instruments disponibles et de veiller à ce qu'ils soient associés au processus décisionnel.

Compte tenu des besoins spécifiques en matière d'aide et de protection des populations touchées par les catastrophes, la résolution a invité la Commission à fournir **les ressources nécessaires à l'adaptation au changement climatique** et à la réduction des risques de catastrophe par l' intermédiaire, entre autres, de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale, dans le cadre d'une approche fondée sur le triple lien entre **aide humanitaire, développement et paix** associant les peuples autochtones et les communautés locales.

La Commission et le Service européen pour l'action extérieure sont invités à adopter une communication définissant une politique claire sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix dans l'optique de s'attaquer aux causes profondes de la fragilité et des conflits, en s'appuyant notamment sur l'expérience pratique acquise par les organisations non gouvernementales.

Les députés ont préconisé une intégration plus concrète de la **dimension de genre** dans l'action humanitaire future tout en plaidant en faveur du libre accès à des services de santé publique gratuit. Ils ont invité l'Union à mettre en œuvre le programme de l'initiative Nansen pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le contexte de catastrophes ou du changement climatique et à mettre particulièrement l'accent sur l' alimentation, en tant que droit fondamental pour tous.

Enfin, le Parlement a insisté pour que le premier forum humanitaire européen en janvier 2022 soit inclusif et accessible, associe les partenaires humanitaires chargés de la mise en œuvre de l'aide et vise à accroître la visibilité de l'aide humanitaire de l'Union.

Nouvelles orientations pour l'action humanitaire de l'Union

2021/2163(INI) - 19/11/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement a adopté un rapport d'initiative de Norbert NEUSER (S&D, DE) sur de nouvelles orientations pour l'action humanitaire de l'Union.

Les besoins humanitaires ont atteint un niveau historique, **238 millions de personnes ayant besoin d'aide en 2021**, principalement en raison des conflits, mais aussi de facteurs systémiques tels que le changement climatique, les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement, la croissance démographique mondiale, l'insécurité alimentaire, les ressources en eau limitées et une gouvernance marquée par l'échec. L'épidémie de COVID-19 a encore aggravé la crise humanitaire mondiale.

Le rapport expose la manière dont l'Union et ses États membres peuvent relever le défi, en collaboration avec leurs divers partenaires humanitaires et d'autres donateurs. Il propose une série d'initiatives regroupées en deux grands domaines:

Faire face aux besoins grandissants et réduire le déficit de financement

Tout en saluant la communication de la Commission sur l'action humanitaire de l'Union, les députés rappellent que l'aide humanitaire de l'Union doit toujours être fournie sur la seule base de **besoins bien définis et pré-évalués**, être pleinement conforme aux principes humanitaires **d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance** et accorder une attention particulière aux difficultés que rencontrent les groupes vulnérables. Ils saluent l' initiative de la Commission d'intégrer l'éducation dans les situations d'urgence.

Préoccupés par la nette aggravation du déficit de financement humanitaire, les députés demandent à la Commission de **prévoir un budget annuel solide** pour l'aide humanitaire de l'Union afin de garantir un financement opportun, prévisible et flexible de l'aide humanitaire dès le début de chaque exercice financier, et de conserver une enveloppe bien définie au sein de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence pour les crises humanitaires en dehors de l'Union. Les États membres sont invités à montrer l'exemple et à allouer une part fixe de leur revenu national brut à l'aide humanitaire.

La Commission et le Service européen pour l'action extérieure sont invités à élaborer une **stratégie de collaboration à long terme avec les pays tiers**, en particulier les donateurs émergents afin d'accroître le nombre de pays donateurs qui contribuent à l'aide humanitaire sur une base volontaire. Les députés demandent la mise en place d'un **mécanisme de coordination de l'Union** afin d'adopter une approche cohérente de l'Union à l'égard du droit international humanitaire.

Le rapport invite par ailleurs Commission et les États membres à i) surveiller étroitement les **violations du droit international humanitaire** et à inclure les violations du droit international humanitaire comme critère d'inscription sur les listes de personnes ou d'entités dans le cadre des régimes de sanctions pertinents de l'Union et ii) poursuivre et sanctionner ceux qui utilisent la famine comme arme de guerre afin de lutter contre les violations généralisées du droit à l'alimentation pendant les conflits.

Soutenir un environnement plus propice à l'aide humanitaire

Les députés insistent sur l'importance **de soutenir les acteurs locaux** et invitent instamment la Commission à élaborer une politique ambitieuse de localisation (notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19) qui favorise la transparence, s'appuie sur l'expérience des partenaires et définisse la manière d'apporter un soutien accru et de meilleure qualité aux intervenants locaux afin de renforcer leurs capacités, de leur permettre d' utiliser tous les instruments disponibles et de veiller à ce qu'ils soient associés au processus décisionnel.

Le rapport souligne les défis posés par le **changement climatique** et invite la Commission à fournir les ressources nécessaires à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe par l'intermédiaire, entre autres, de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale, dans le cadre d'une approche fondée sur le triple lien entre aide humanitaire, développement et paix associant les peuples autochtones et les communautés locales.

La Commission et le Service européen pour l'action extérieure sont invités à adopter une communication définissant **une politique claire sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix** dans l'optique de s'attaquer aux causes profondes de la fragilité et des conflits, en s'appuyant notamment sur l'expérience pratique acquise par les organisations non gouvernementales.

Les députés préconisent une intégration plus concrète de la **dimension de genre** dans l'action humanitaire future. Ils invitent l'Union à mettre en œuvre le programme de l'initiative Nansen pour la protection des **personnes déplacées** au-delà des frontières dans le contexte de catastrophes ou du changement climatique et à mettre particulièrement l'accent sur **l'alimentation**, en tant que droit fondamental pour tous.

Enfin, les députés insistent pour que le premier forum humanitaire européen en janvier 2022 soit inclusif et accessible, associe les partenaires humanitaires chargés de la mise en œuvre de l'aide et vise à accroître la visibilité de l'aide humanitaire de l'Union.